

Au service
des peuples
et des nations

Document de Projet

Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement
aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah (PAF/CPADD)

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Le Japon

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet : Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah (PAF/CPADD)

Effet UNDAF 5.1 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Effet (s) escompté (s) du Plan d'Action de l'UNDAF : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Agence d'Exécution : Ministère de la Défense Nationale

Agence de Mise en Œuvre : Direction Nationale du Génie Militaire

Brève Description du projet

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en coopération avec les gouvernements du Bénin et du Japon, se propose de mettre en œuvre pour la période 2014 le Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah. Ce projet bénéficiera de l'appui technique et financier du Japon avec une contribution en nature de la République du Bénin.

L'initiative du projet procède des résultats acquis au titre du Projet d'Appui au Renforcement des capacités institutionnelles du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah du CPADD (PARCI/CPADD) dont l'essentiel de l'objectif a été d'élargir les capacités d'accueil et d'intervention du Centre afin de répondre aux multiples sollicitations en matière de formation provenant des pays de la sous-région.

Après avoir contribué d'une part, à renforcer les capacités techniques et managériales du CPADD dans les domaines de formations ciblées sur les actions de maintien de la paix, de maintenance des équipements de communication et, d'autre part, à élargir les capacités d'accueil (logements, bureaux, recrutement de personnel d'encadrement qualifié...), il paraît utile d'effectuer trois types d'activités afin de rendre plus compétente les actions de consolidation du projet PARCI/CPADD.

Les principales actions à mener dans le cadre de ce projet sont l'ajustement des formations à travers le développement de nouveaux modules de cours, leur programmation, le renforcement des capacités institutionnelles du CPADD (à travers la construction de la direction du CPADD et l'acquisition de matériel roulant) et la finalisation des réformes.

L'agence de mise en œuvre du projet est le Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah, un centre rattaché au Ministère de la Défense Nationale. Le cadre institutionnel du projet est composé de la Direction Nationale du Projet, d'un Comité Technique de Gestion et d'un Comité de Pilotage.

La durée du projet est de deux ans et sera mise en œuvre suivant la procédure NEX (National Execution).

Période du Programme :	2014 - 2018
Secteur Clé d'Activité :	Gouvernance
Atlas Award ID :	_____
Date de démarrage :	Juillet 2014
Date de Fin :	Juin 2015
Date du CLEP	06 mars 2014
Arrangements de Gestion :	NEX

Ressources totales requises :	500 000
Ressources totales allouées :	500 000
o Japon	500 000
o PNUD	_____
o Gouvernement	_____
Budget non financé :	_____

Approuvé par (Gouvernement)
Monsieur Marcel de SOUZA
Ministre de Développement,
de l'Analyse Economique et de la Prospective



[Handwritten signature]

Date : 1^{er} 07. 14

Approuvé par (Agence de Mise en Œuvre)
Monsieur Denis ALI YERIMA
Ministre de la Défense Nationale



[Handwritten signature]

Date : 17-06-2014

[Handwritten signature: Odile Sorgho-Moulinier]

Approuvé par (Programme des Nations Unies pour le Développement-PNUD)
Madame Odile SORGHO MOULINIER
Représentant Résident a.i



Date :

Au service
des peuples
et des nations

I. ANALYSE DE LA SITUATION

Les Gouvernements du Bénin et du Japon, en collaboration avec le PNUD, ont mis en œuvre entre 2010 et 2012 un Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles du Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah.

Ce projet a permis, entre autres, la réfection et l'augmentation de la capacité d'accueil du bâtiment principal, la mise en place de matériels pédagogiques et de communication optimisant la qualité des instructions dispensées et les capacités managériales du centre, le recrutement de personnels qualifiés, l'organisation de stages au profit du personnel militaire et civil impliqué dans les opérations de déminage en Afrique et plus particulièrement au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

A pleine capacité depuis fin août 2011, date de fin des travaux, à décembre 2013, le centre a organisé plus d'une trentaine de stages majeurs qui ont permis de former plus de trois cents spécialistes dans divers domaines du déminage allant du contrôle qualité à la spécialité EOD3, en français et en Portugais.

Pour autant, la demande en formation demeure importante. L'année 2013 a été marquée en Afrique par des événements majeurs qui ne tendent pas vers une baisse du niveau de violence sur le continent. S'il est vrai que les statistiques de ces dernières années ont révélé une nette diminution des conflits entre Etats, il n'en demeure pas moins vrai que les conflits deviennent intra-étatiques, dont les formes les plus récurrentes sont : guerres civiles, rébellions, conflits ethniques, claniques, tribaux... Ces conflits, sans règle, ont fait réapparaître la menace des mines et des restes d'explosifs de guerre, affectant directement les populations et le développement économique des régions touchées.

Le CPADD, centre d'excellence de la CEDEAO et unique centre de formation reconnu à l'heure actuelle sur le continent, doit être en mesure de répondre à de nouvelles demandes visant à former des spécialistes aptes à intervenir pour contrer ces menaces.

En effet, dans les premières années de son exercice, le CPADD formait une cinquantaine de stagiaires par an. De nos jours, il en forme en moyenne 200 personnes par an. Ces stagiaires proviennent de toute l'Afrique. Plus exactement, 34 pays sur les 51 que compte le continent africain ont pu bénéficier des prestations du CPADD.

Actuellement, le CPADD fait face à deux grands défis, celui de transport du matériel pour les travaux pratiques sur le terrain et celui de l'exiguïté des locaux abritant les stagiaires, les instructeurs et le personnel d'encadrement (la direction).

En ce qui concerne le matériel de transport, il convient de souligner que dans le cadre de la mise en œuvre des stages, un bon nombre d'activités pratiques se déroulent sur le terrain, en dehors du CPADD. Pour ce faire, il est nécessaire de déplacer tout le matériel d'exercice sur les sites de

mise en œuvre et de pouvoir le ramener quasi – quotidiennement au CPADD. Le seul camion qui servait à transporter ce matériel est tombé en panne et il est pratiquement irrécupérable. D'où la nécessité pour le CPADD d'acquérir une camionnette à cette fin.

Par rapport au local, il convient de rappeler que le bâtiment servant aujourd'hui de direction est un bâtiment d'habitation réfectionné et destiné au départ à loger un officier et sa famille. Entre temps, le CPADD qui était conçu pour l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui devenu continental voire international ; accroissant du coup ses besoins en bureaux. En effet, par insuffisance de bureau, la plupart des instructeurs sont aujourd'hui obligés de travailler dans le bâtiment d'hébergement. Cette proximité entre stagiaires et instructeurs est inadmissible puisqu'elle ne crée pas les conditions idoines pour travailler efficacement, aussi bien pour les stagiaires que pour les instructeurs. En outre, les personnels civils recrutés pour animer la bibliomine, la bibliothèque en ligne du CPADD et assurer la maintenance des outils informatiques ne disposent ni de bureau, ni d'espace pour fournir les résultats attendus d'eux. Il convient enfin de mentionner que la situation des locaux ne reflète plus le niveau d'activité atteint aujourd'hui par le CPADD, devenu le bras de formation en déminage sur le continent, avec comme partenaire la CEDEAO, l'Union Africaine, l'United Nations Mines Actions Services (UNMAS).

Le partenariat entre le Bénin, le Japon et le PNUD permettra la mise en place d'un nouveau Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (PAF/CPADD), résolument tourné vers les nouveaux demandeurs.

Le PAF/CPADD s'inscrit dans l'optique de la consolidation des mécanismes de pérennisation du projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles de Ouidah (PARCI/CPADD). Il vise à faciliter l'accès aux formations à tous les pays du continent africain en particulier et à ceux des autres continents en général (Asie, Europe...) de manière à toucher les membres des Centres Anti mines (CAM), des pays anglophones, lusophones ainsi que les organisations non-gouvernementales (ONG), tout en s'adaptant aux nouvelles menaces. Dans la continuité du projet PARCI, ce rajout de stages nécessite une augmentation d'instructeurs, tant expatriés que locaux dont il faut améliorer sans cesse le niveau de compétence. La mise en œuvre diligente de toutes ces actions suppose une organisation plus étoffée et outillée capable de relever tous les défis de gestion actuels et futurs.

Dans cette optique, des contacts réguliers doivent être privilégiés avec les acteurs pertinents de l'Action contre les mines en Afrique et dans le monde. Ces contacts permettront, l'actualisation des données et informations susceptibles de contribuer à la mise à jour des cours.

II. STRATEGIE

Le présent projet, financé par le gouvernement japonais, apparaît comme une action complémentaire de la coopération Bénino -Japonaise dans le cadre du soutien au Bénin à travers le CPADD.

La stratégie principale du projet repose sur le partenariat entre les différentes parties prenantes impliquées dans le projet. Il s'agit des gouvernements japonais, français, béninois et le PNUD.

L'Etat japonais est le donateur et principal bailleur. Il apporte un appui financier à travers la mise à disposition des ressources du projet. Ces ressources sont confiées au PNUD- Bénin qui répond non seulement de leur gestion, mais aussi de la réalisation optimale des résultats escomptés du projet à travers la conduite de ses activités.

Quatre catégories d'activités sont inscrites au titre de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Il s'agit de l'amélioration de la prestation du CPADD qui doit s'adapter aux besoins de formation du continent (montage de nouveaux modules, actualisation des cours par rapport aux normes internationales d'action contre les mines, organisation de stages, multiplication des cours en langues anglaise et portugaise etc.).

La deuxième catégorie concerne le renforcement des capacités institutionnelles du CPADD (à travers la construction et l'installation de la direction du CPADD et l'acquisition de matériels roulants.

La troisième catégorie concerne tous les changements utiles à opérer sur l'organisation interne du centre afin de mieux gérer les nouvelles options : prise de textes, directives de fonctionnement, recrutement d'experts internationaux...

A ces trois catégories d'activités, il faut ajouter un dernier groupe d'actions consistant à pourvoir le CPADD en ressources humaines de qualité afin d'assurer l'exécution correcte et diligente du projet.

La modalité d'exécution du projet est NEX (National Execution) et le Ministère de la Défense Nationale désigné agence de mise en œuvre. Mais compte tenu de la nature du projet et afin de faciliter la réalisation des activités opérationnelles, le Ministère déléguera l'autorité de gestion à la structure dirigeante du CPADD. Ainsi, le Directeur du CPADD sera responsable de la gestion opérationnelle du projet. A ce titre, il est responsable de la qualité des résultats, de la réalisation des activités dans les délais, de la supervision des consultants et personnel impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il sera assisté d'un secrétaire, d'un comptable et d'un conducteur de véhicule pour les besoins du projet.

Un comité de pilotage composé de représentants : (i) du Gouvernement, en l'occurrence, le Ministre de la Défense Nationale ou son représentant, (ii) des partenaires au développement notamment l'Ambassadeur du Japon ou son représentant, du PNUD en l'occurrence le Représentant Résident du PNUD ou son représentant, (iii) de l'Unité de Gestion de la Coordination du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UGC/UNDAF). Ledit comité se réunira périodiquement pour discuter des grandes orientations du projet.

Afin de faire jouer pleinement les effets de synergie, le projet utilisera le cadre de suivi mis en place dans le cadre des projets sous financement ou sous responsabilité du PNUD. Cette synergie pourra s'inscrire également dans une optique de partenariat avec les projets régionaux et sous- régionaux et ce, conformément aux directives contenues dans les outils programmatiques du PNUD pour la période 2014-2018. La durée du projet est de deux (2) ans.

Par ailleurs, il sera tenu grand compte, dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre de ce projet, des aspects touchant à la visibilité du Japon. Il s'agira notamment de :

- (i) veiller à l'implication de l'Ambassade du Japon au Bénin, dans la mise en œuvre du plan de travail du projet ;
- (ii) inscrire de façon visible sur les produits réalisés dans le cadre du projet que ceux-ci sont obtenus grâce à la contribution financière du Japon ;
- (iii) mettre en exergue le drapeau du Japon dans toutes manifestations organisées par le projet ;
- (iv) mettre éventuellement à disposition du CPADD un spécialiste japonais en déminage et dépollution afin de mieux suivre les activités du centre et d'assurer une meilleure visibilité de la contribution du Japon.

III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays

Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles :

Secteur clé d'Activité (tiré du Plan Stratégique 2014-2017) : Promotion des systèmes de gouvernance inclusifs pour soutenir le développement durable

Partenariat Stratégique : Gouvernement du Bénin, Ambassade du Japon et PNUD

Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award) : Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution (PAF/CPADD)

PRODUITS ESCOMPTES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS (USD)
<p>Produit 1 : Le Gouvernement et les partenaires du CPADD ajustent les formations et les conduisent selon les besoins de la région Afrique</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1. Nombre de nouveaux modules de formation développés</p> <p>Données de base : 5</p> <p>Cible : 10</p> <p>1. Nombre de personnes formées (homes et femmes) par pays rapporté au nombre de demandes annuelles de stages sollicitées</p> <p>Données de base : 50%</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Cibles (Année 1, 2, 3, 4 et 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modules de formation édités <p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'échanges réalisées - Participation régulière du CPADD aux rencontres internationales sur le déminage et la dépollution <p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de formation et d'appui-conseil 	<p>Résultat d'activité 1 : De nouveaux modules de formation sont développés</p> <p>Action 1.1 : Conception de programmes, préparation des cours, réalisation de la documentation inhérente au stage et validation des curricula de formation, basées sur le genre</p> <p>Action 1.2 : Appui au renforcement des capacités des responsables (hommes et femmes) aux rencontres portant sur les actions de déminage, de dépollution et accidents par mines</p> <p>Action 1.3 : Traduction des cours et de la documentation technique en anglais et en portugais</p> <p>Action 1.4 : Organisation de stages sur les techniques de déminages, de dépollution, les aspects socio-économique, le droit international humanitaire et le genre.</p>	<p>Equipe de projet /PNUD</p> <p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p> <p>Equipe de projet /PNUD</p> <p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p>	<p>28.000</p> <p>10.000</p> <p>10 000</p> <p>12 000</p>
Total Résultat d'activité 1				60 000

B

D

X

<p>Produit 2 : Le CPADD dispose de capacités institutionnelles pour accueillir davantage de stagiaires</p> <p>Indicateur (s) : Pertinence et nombre d'actions de renforcement de capacités institutionnelles</p> <p>Données de base : 30</p> <p>Cible(s) Annuelle(s) : 40</p>	<p>Cibles (Année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule acquis <p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels et équipements de travail disponibles 	<p>Résultat d'activité 2 : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées</p> <p>Action 2.1 : Construction et installation de la direction du CPADD</p> <p>Action 2.2 : Acquisition de matériel/équipements de travail et d'un matériel roulant pour le CPADD.</p>	<p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p> <p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p>	<p>190 000</p> <p>162 000</p> <p>352 000</p>
Total Résultat d'activité 2				
<p>Produit 3 : Le CPADD dispose de capacités accrues pour conduire les réformes structurelles et les procédures de son fonctionnement</p> <p>Indicateur(s) : Nombre de directives et de textes pris et mis en œuvre</p> <p>Données de base : 2</p> <p>Cible(s) Annuelle(s) : 5</p>	<p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes pris et mis en œuvre par rapport au nombre total attendu <p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de réformes engagées 	<p>Résultat d'activité 3 : Les réformes engagées depuis 2011 au sein du CPADD sont finalisées</p> <p>Action 3.1 : Appui à l'organisation interne du CPADD par la prise et la mise en application de nouveaux textes et de nouvelles directives, basés sur le genre</p> <p>Action 3.2 : Création de la direction des archives et de la documentation, tenant compte des besoins hommes & femmes</p> <p>Action 3.3 : Appui au CPADD pour le recrutement d'experts internationaux formateurs des formateurs (hommes et femmes) en action de déminage et de dépollution</p>	<p>Gouvernement /Equipe de projet /PNUD</p> <p>Gouvernement /Equipe de projet /PNUD</p> <p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p>	<p>PM</p> <p>5 000</p> <p>5 000</p> <p>10 000</p>
Total Résultat d'activité 3				
<p>Produit 4 : Les institutions/structures de gestion du CPADD mettent efficacement en œuvre les mécanismes de suivi et de gestion du projet</p> <p>Indicateur :</p>	<p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrats du personnel disponibles 	<p>Résultat d'activité 4 : Le projet dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission</p> <p>Action 4.1 : Appui aux charges salariales du personnel du projet (un (e) chargé (e) de projet, un (e) Assistant (e) Administratif (ve) et Financier (ère) et un(e) conducteur (trice) de véhicule)</p>	<p>Gouvernement/Equipe de projet /PNUD</p>	<p>68 000</p>

<p>Taux d'exécution physique Taux d'exécution financière</p> <p>Données de base : Personnel de gestion du projet disponible Cible annuelle : 100 %</p>	<p>Cibles (Année 1 et 2)</p> <p>- Régularité dans la mise en oeuvre des activités et dans la production des documents de gestion</p>	<p>Action 4.2 : Appui au fonctionnement du projet et du CPADD (fournitures de bureau, frais de communication, carburant réparation diverses etc.)</p>	<p>Gouvernement béninois/ Equipe de projet /PNUD</p>	<p>10 000</p>
<p>Total Résultat d'activité 4</p>				
<p>Contribution du Gouvernement béninois</p>				
<p>Contribution du PNUD</p>				
<p>*****</p>				
<p>*****</p>				
<p>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</p>				
				<p>500 000</p>




IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année : 2014

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description
Produit 1 : Le Gouvernement et les partenaires du CPADD ajustent les formations et les conduisent selon les besoins de la région Afrique <i>Indicateurs:</i> 1. Nombre de nouveaux modules de formation développés Données de base : 5 Cible : 10 2. Nombre de personnes formées par pays demandeurs rapporté au nombre de demandes annuelles de stages sollicitées Données de base : 50% Cible : 100% Effet 5 Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales	1. Résultat d'activité : De nouveaux modules de formation sont développés Action 1.1 : Conception de programmes, préparation des cours, réalisation de la documentation inhérente au stage et validation des curricula de formation, basées sur le genre Action 1.2 : Appui au renforcement des capacités techniques des responsables (hommes et femmes) du CPADD et appui à leur participation aux rencontres portant sur les actions de déminage, de dépollution et accidents par mines Action 1.3 : Traduction des cours et de la documentation technique en anglais et en portugais Action 1.4 : Organisation de stages sur les techniques de déminages, de dépollution, les aspects socio-économiques, le droit international humanitaire et le genre	X	X	X	X	Gouvernement /Equipe de projet /PNUD	Japon	23 000
							Japon	10 000
							Japon	3 000
							Japon	10 000
							Japon	10 000
							Japon	8 000
							Japon	2 000
							Japon	7 000
							Japon	7 000
							Japon	20 000

appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.	TOTAL ACTIVITE 1	60 000
---	------------------	--------

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant \$ USD	
Produit 2 : Le Gouvernement et les partenaires au développement renforcent davantage les capacités du CPADD	2. Résultat d'activité : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées	X	X	X	X	Japon	72105 Construction et installation de la direction		212 000	
									721300 Consultant Nat	20 000
Indicateur (s) : Pertinence et nombre d'actions de renforcement de capacités Données de base : 30 Cible(s) Annuelle(s) : 40	Action 2.1 : Construction et installation de la direction du CPADD		X			Gouvernement /Equipe de projet /PNUD	74500 Divers		2 000	
			X		X				72800 Achat ordinateurs et accessoires	10 000
Effet 5 Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable	Action 2.2 : Acquisition de matériel/équipements de travail et d'un matériel roulant pour le CPADD.		X			Japon	72220 Achat de meubles		20 000	
									72215 Achat de véhicule de transport des stagiaires	64 000
									72500 Fournitures de bureau	6 000
						Japon	74125 Frais de gestion du projet (8%)		40 000	
		TOTAL ACTIVITE 2							352 000	

12

12

12

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
Produit 3. Le CPADD dispose de capacités accrues pour conduire les réformes structurelles et les procédures de son fonctionnement <i>Indicateur(s) : Nombre de directives et de textes pris et mis en œuvre</i> <i>Données de base : 2</i> <i>Cible(s) Annuelle(s) : 5</i> Effet 5 Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable	3. Résultat d'activité : Les réformes engagées depuis 2011 au sein du CPADD sont finalisées Action 3.1 : Appui à l'organisation interne du CPADD par la prise et la mise en application de nouveaux textes et de nouvelles directives, basés sur le genre Action 3.2 : Appui au CPADD pour le recrutement d'experts internationaux formateurs des formateurs (hommes et femmes) en action de déminage et de dépollution	X	X	X	X	Gouvernement /Equipe de projet /PNUD	Japon		
								72400 Télécommunication	10 000
								72500 Fournitures de bureau	
								72700 Hospitalité	
								73400 Charges d'entretien	PM
		X	X	X	X			71600 Voyage	10 000
								74500 Divers	
								74500 Divers	
TOTAL ACTIVITE 3									10 000

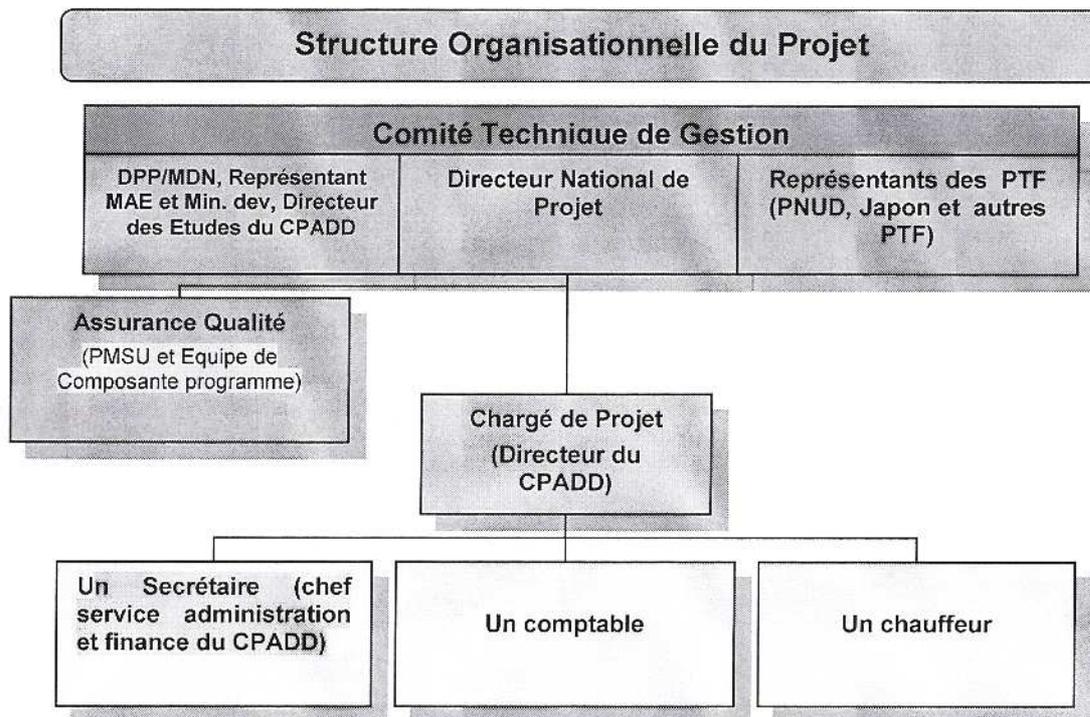
<i>Contribution Japon</i>		500 000
<i>Contribution PNUD</i>		-----
<i>Contribution gouvernement (Fonds non confiés)</i>		-----

B

[Signature]

[Signature]

V. ARRANGEMENTS DE GESTION



Le cadre institutionnel du projet est composé de :

- i) l'équipe de projet : composée d'un Directeur National du Projet, d'un Chargé du Projet (Directeur du CPADD), d'un secrétaire (chef service administration et finance du CPADD), d'un comptable (comptable du CPADD) et d'un chauffeur (chauffeur du Directeur du CPADD)
- ii) d'un Comité technique de gestion compétent pour connaître de l'évolution du projet, faciliter sa mise en œuvre et s'assurer qu'il est exécuté conformément au Plan de Travail Annuel. Il a également pour attributions d'examiner et de valider les Plans annuels de travail ainsi que les différents rapports trimestriels, semestriels, annuels et de fin de projet.

Le Comité technique de gestion est composé :

- d'un représentant du PNUD (le Team Leader),
- d'un Représentant du Ministère chargé de la Défense Nationale ;
- du Chargé de Projet (Directeur CPADD) ;
- du Directeur des Etudes du CPADD.

Le Comité de Pilotage est présidé par le représentant du Ministère de la Défense Nationale. Ce Comité siège chaque trimestre avec les Comités de Pilotage des autres projets relevant de la

Handwritten marks: a blue signature on the left, a blue letter 'B' in the center, and a blue signature on the right.

composante gouvernance à laquelle il est rattaché, et ce dans le cadre de la revue trimestrielle de cette composante, pour apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire, et en fin d'année, pour valider le rapport d'activités de l'année sous revue et les activités pour l'exercice suivant.

La principale structure de mise en œuvre du projet est le Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflituelles de Déminage et de Dépollution (CPADD). Le Directeur du CPADD assure les fonctions de Chargé de projet. Ce dernier veillera à ce que les résultats du projet soient conformes à son descriptif. Il assurera par ailleurs la bonne utilisation des ressources. Le Chargé de projet sera assisté par le secrétaire et le comptable. Ce comptable sera chargé spécialement de veiller à l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources du projet. Le Secrétaire sera en charge du fonctionnement administratif harmonieux du projet.

Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD. Toutefois, le Ministère pourrait solliciter à travers une lettre d'agrément, les services du PNUD pour l'exécution directe de certaines tâches.

La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds, sur une base trimestrielle pour les dépenses directement gérées par le projet, notamment celles se rapportant aux besoins courants de la formation. Cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds, en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Chargé de Suivi Evaluation du Programme au PNUD en lien avec le Chargé du projet. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet, et rendra compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds sont virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et avec la signature du Directeur National du Projet, du Chargé de projet et de l'Assistant Administratif et Financier. Deux signatures conjointes sont suffisantes avec celle de l'Assistant Administratif et Financier indispensable pour toutes les opérations sur le compte. Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- l'appui à la gestion ;
- le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes- ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère de la Défense Nationale) ;
- les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

Les arrangements d'audit :

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers

- *Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.*

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité. Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

Ressources restantes et revenu d'intérêt :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il convient de mentionner que les ressources restantes et les revenus d'intérêt attribuables à la contribution du Japon sont portés au crédit du compte du PNUD et seront gérés conformément aux procédures standard du PNUD, notamment celles du document portant sur « policies and procedures of Japan-UNDP Partnership Fund ».

VI. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après :

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de rapporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus rapportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Chargé de projet sous le contrôle qualité du Team Leader et du Chargé de Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen ultérieur lors de la revue du portefeuille.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle** : Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Chargé de Projet en collaboration avec le Team Leader et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis les autres acteurs du portefeuille et les Groupes d'Effet UNDAF. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du sous- programme et ce, au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Ministère Chef de

file du groupe d'Effet UNDAF et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Produit Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
Résultat d'Activité 1	De nouveaux modules de formation sont développés	Date de début : 03/02/14 Date de Fin : 31/12/18
But	Accompagner le CPADD et ses Directions/Services Techniques dans : (i) le développement de nouveaux modules de formation, (ii) la participation des responsables de la structure aux rencontres internationales sur le déminage et la dépollution et (iii) l'organisation de stages techniques.	
Description	Ajustement des modules de formation aux besoins de la région Afrique et renforcement des capacités humaines et techniques du CPADD.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de nouveaux modules de formation développés	Entretien avec les bénéficiaires Exploitation des divers rapports	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
Nombre de demandes annuelles de stages de formation au CPADD	Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
Qualité et pertinence de modules de formation développés et enseignés	Entretien avec les bénéficiaires	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

Produit Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
Résultat d'Activité 2	1. Résultat d'activité : Les capacités institutionnelles du CPADD sont renforcées	Date de début : 03/02/14 Date de Fin : 31/12/18
But	Accompagner le CPADD et ses Directions/Services Techniques à assurer plus efficacement leur mandat de formations des stagiaires aux actions de déminage et de dépollution post-confliktuelles	
Description	Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles du CPADD pour l'organisation des formations aux actions de déminage et de dépollution post-confliktuelles.	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Pertinence et nombre d'actions de renforcement de capacités	Entretien avec les bénéficiaires Exploitation des divers rapports	Décembre 2014
Niveau de performance, en termes de fonctionnalité du CPADD, sa direction générale et ses directions/services techniques	Sondage Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2014
Qualité et pertinence de matériels acquis en fonction des besoins exprimés	Entretien avec les bénéficiaires Analyse des pièces justificatives et des documents de gestion Audit	Décembre 2014, 2015 et 2016

Amélioration de la visibilité du CPADD	Sondage Evaluation du plan de travail du CPADD	Décembre 2014 et 2015, 2016
--	---	-----------------------------

Produit du Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
Résultat d'Activité 3	<i>Les réformes engagées depuis 2011 au sein du CPADD sont finalisées</i>	Date de début : 03/02/14 Date de Fin : 31/12/18
But	Procéder à une réorganisation administrative interne du CPADD et l'appuyer dans la sélection d'experts internationaux	
Description	Appui à l'organisation interne du CPADD par la prise et la mise en application de nouveaux textes et de nouvelles directives Appui au CPADD dans l'identification et la sélection d'experts internationaux en action de déminage et de dépollution aux actions post- conflictuelles	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Nombre de directives et de textes pris et mis en œuvre	Exploitation des rapports d'activités	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
Nombre d'actions de renforcement de capacités, de plaidoyers et d'initiatives appuyées pour la promotion de la bonne gouvernance	Rapports d'activité	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

Produit Plan d'Actions Commun visé : Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement		
Résultat d'Activité 4	<i>Le programme dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission</i>	Date de début : 03/02/14 Date de Fin : 31/12/18
But	Assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités du projet	
Description	Prise en charge des salaires du personnel en place sur le projet Recrutement de personnel de projet (notamment un Assistant Administratif et Financier) Appui aux activités de fonctionnement du CPADD Appui au fonctionnement des directions techniques du CPADD	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité ?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?</i>	Date de contrôle <i>Quant sera réalisé le contrôle qualité ?</i>
Régularité des revues et rapports de progrès délivrés à temps	Exploitation des comptes rendus de revue et des rapports de progrès	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
Résultats des audits du projet favorables	Exploitation des rapports d'audit	Décembre 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPD sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

VIII. ANNEXES

Analyse du Risque : Une évaluation des risques qui peuvent affecter le projet doit être conduite au cours de la formulation. Prière utiliser le format standard du Journal des Risques.

Accords : Tous autres accords, comme les cost sharing agreements, les accords de coopérations signés avec les ONG (lorsqu'une ONG est désignée comme Agence d'Exécution) doivent être attachés au document de projet.

Termes de Référence : les TDR des personnels clés du projet doivent être développés et attachés

L'Évaluation des capacités : les résultats de l'évaluation des capacités du partenaire de réalisation (y compris la micro évaluation HACT si applicable).

Clauses Spéciales : Lorsqu'il existe un accord de partage de coûts du Gouvernement béninois sur le projet qui n'est pas contenu dans la Plan d'Action Commun, les clauses suivantes doivent être incluses.

1. Le calendrier de paiement et les détails du compte bancaire du PNUD.
2. Le montant du paiement, s'il est réalisé dans une monnaie autre que le dollar US, doit être déterminé en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de paiement. En cas de variation du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation complète par le PNUD du paiement, la valeur du solde de fonds encore détenu en ce moment sera ajusté convenablement. Si dans un tel cas, il est noté une perte dans la valeur du solde de fonds, le PNUD informera le Gouvernement béninois avec la perspective de déterminer si un financement ultérieur pourrait être accordé par le Gouvernement béninois. Dans le cas où un tel financement additionnel n'est pas disponible, l'assistance apportée au projet pourrait être réduite, suspendue ou arrêtée par le PNUD.
3. Le calendrier ci-dessus des paiements prend en compte, la nécessité que les paiements doivent être fait suivant la mise en œuvre des activités planifiées. Il peut être modifié pour rester cohérent avec les progrès dans la réalisation du projet.
4. Le PNUD doit recevoir et administrer le paiement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.
5. Tous les comptes et les Etats financiers, doivent être exprimés en dollars US.
6. Si des accroissements non anticipés dans les dépenses ou dans les engagements sont perçus ou réalisés (dû soit à des facteurs inflationnistes, soit à des fluctuations dans les taux de change, soit à des contingences non prévues), le PNUD soumettra au Gouvernement béninois en temps réels, une estimation supplémentaire montrant le financement additionnel nécessaire. Le Gouvernement béninois doit utiliser ses meilleures possibilités pour obtenir le fonds additionnel requis.
7. Si les paiements en référence ci-dessus ne sont pas réceptionnés conformément au calendrier de paiement, ou si le financement additionnel requis conformément au paragraphe ci-dessus ne semble pas venir du Gouvernement béninois ou d'autres sources, l'assistance à apporter au projet sous cet accord pourrait être réduit, suspendu ou arrêté par le PNUD.
8. Tout revenu d'intérêt, attribuable à la contribution doit être crédité sur le compte du PNUD, et utilisé conformément aux procédures du PNUD en la matière.

8. Tout revenu d'intérêt, attribuable à la contribution doit être crédité sur le compte du PNUD, et utilisé conformément aux procédures du PNUD en la matière.

En application des décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD :

La contribution va supporter:

- (a) [...%] en recouvrement des coûts indirects de fourniture de services généraux en management (GMS) par le siège et le Bureau de Pays du PNUD
- (b) Des coûts directs de services d'appui à la mise en œuvre (ISS) fournis par le PNUD et/ou une entité d'exécution/partenaire de mise en œuvre.

9. La responsabilité des équipements, des fournitures et autres biens financés sur la contribution doit revenir au PNUD. Le transfert de la propriété desdits équipements par le PNUD sera déterminé conformément aux politiques et procédures du PNUD en la matière.

10. La contribution est sujette exclusivement aux procédures d'audit interne et externe du PNUD contenues dans ses règlements, règles et directives.

JOURNAL DES RISQUES

#		Titre du Projet : Projet d'Appui à la Formation au Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de dépollution de Ouidah (PAF/CPADD)				Award ID :		Date : Janvier 2014	
		Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour
1	Difficultés d'obtenir toutes les données pour établir les besoins en formation sur le continent africain	Janvier 2014	Opérationnel	Retard dans la mise en œuvre de certaines actions de formation P = 2 I = 2	Contacts par tous les canaux possibles avec les partenaires opérationnels du CPADD, et autres institutions de l'action contre les mines	Team Leader Gouvernance/PNUD, CPADD	Team Gouvernance/PNUD		
2	Non achèvement des activités du projet	Janvier 2014	Opérationnel	Exécution partielle du projet P = 1 I = 1	Identifier à temps les goulots d'étranglement	Le Directeur National du Projet	Team Gouvernance/PNUD		
3	Difficulté d'organisation et de gestion des formations notamment en anglais et portugais	Janvier 2014	Organisationnel	Le retard accusé dans le démarrage des activités peut influencer le calendrier de formation initial P = 2 I = 1	Faire valider le plan de formation par les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet notamment acteurs externes au CPADD	Chargé du projet	Team Gouvernance/PNUD		
4	Inflation	Janvier 2014	Economique	Les matériaux de construction pourraient augmenter de prix P = 1 I = 1	Le coût des travaux et certains travaux pourraient être modifiés	Le Directeur National du Projet	Team Gouvernance/PNUD		

R

B



5	Pollution de l'environnement	Janvier 2014	Environmental	<p>Les opérations de démonstrations pratiques avec l'utilisation de l'explosif pourraient entraîner des effets de pollution sur la nature</p> <p>P = 2 I = 1</p>	<p>Des mesures techniques sont prises pour amenuiser les effets chimiques qui seraient issus des séances pratiques</p>	CPADD	Team Leader Gouvernance/PNUD		
---	------------------------------	--------------	---------------	--	--	-------	---------------------------------	--	--